



ROUGIE ART

EI TVA NON APPLICABLE, ART. 293B DU
CGI
34 rue Roger Pecheyrand
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
FRANCE
Port. : +33 7 71 01 66 51
rougieart19@gmail.com
<https://rougieart.fr>
N° SIRET : 91238497100012
Code NAF : 1813Z
RCS : 912384971RM19

COMPTOIR D MANGAS

Mr Dominique DE FREITAS
18 boulevard Gambetta
46000 CAHORS
Port. : +33 7 66 55 82 95
Email : dominique.2freitas@laposte.net
N° TVA Intracommunautaire :
FR42930142807
SIRET : 93014280700013

FACTURE N° 25-06-244

Le vendredi 13 juin 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
01584TBE	GUTS TOTE BAG ECRU	2,00	8,0000 €	0,00	16,00 €	
02233MUG	JINX MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02246CP	TOMIOKA Carte postale 105x150	2,00	1,8000 €	0,00	3,60 €	
02251CP	TAKAKURA Carte Postale 105x150	2,00	1,8000 €	0,00	3,60 €	
02256CP	GUTS Carte Postale 105x150	2,00	1,8000 €	0,00	3,60 €	
02393MUG	CHIIHIRO ROKUHIRA MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02396CP	FRIEREN Carte Postale 105x150	6,00	1,8000 €	0,00	10,80 €	
02398MUG	FRIEREN MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
02413MUG	SAKAMOTO II MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02421CP	SHOTO TODOROKI	2,00	1,8000 €	0,00	3,60 €	
02428MUG	TOSHIRO HITSUGAYA MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02431CP	TOYA TODOROKI Carte Postale 105x150	2,00	1,8000 €	0,00	3,60 €	
02433MUG	TOYA TUDOROKI MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02441A3	GOLDORAK A3	1,00	8,0000 €	0,00	8,00 €	
02443MUG	GOLDORAK MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02476CP	ALL MIGHT Carte postale 105x150	2,00	1,8000 €	0,00	3,60 €	
02478MUG	ALL MIGHT Mug Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02488MUG	SAITAMA MUG Blanc	1,00	6,0000 €	0,00	6,00 €	
02491CP	SPYDERMAN Carte postale 105x150	2,00	1,8000 €	0,00	3,60 €	
02491A3	SPYDERMAN A3	1,00	8,0000 €	0,00	8,00 €	
CNA3	CADRE NOIR SATIN A3	2,00	15,0000 €	0,00	30,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Conditions de paiement :
• 100,00 % soit 152,00 € à payer le :
31/07/2025 (30 jours fin de mois).

Total HT	152,00 €
TVA (0 %)	0,00 €
Total TTC	152,00 €

Coordonnées bancaires : CCM BRIVE HOTEL DE VILLE
IBAN : FR76 1027 8365 7100 0115 1690 541
BIC/SWIFT : CMCIFR2A

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.